

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 144/8e L de la commission permanente de la Chambre des Députés portant approbation du compte financier pour l'exercice.1974 du Service Médical interentreprises.

n° 144/8e L de la

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
13 août 1975

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1975

Date du numéro
10 septembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le compte financier 1974 du SMI est approuvé pour les montants ci-après: 1 – Section de fonctionnement — produits de fonctionnement — stocks au 31-12-74.....188 533 488 — profits sur exercices antérieurs13 763 010 — produits exceptionnels à l'exercice.....1 482 396 204 080 466 (deux cent quatre millions quatre-vingt mille quatre cent soixante six francs). Charges de fonctionnement — charges de l'exercice.....155 906 856 — stocks au 1-1-74.....12 830 487 — pertes sur exercices antérieurs.....285 700 — pertes sur l'exercice.....758 791 169 781 834 (cent soixante neuf millions sept cent quatre-vingt-un mille huit cent trente quatre francs) — résultats en excédents 34298 632 (trente quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent trente-deux francs) Opérations en capital — recettes en capital68 394 363 (soixante huit millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante trois francs) — dépenses en capital.....76 746 362 (soixante seize millions sept cent quarante six mille trois cent soixante deux francs)

Art. 2

Les résultats de l'exercice sont répartis comme suit: — gestion A – compte 111. fonds de réserves prévu à l'article 134 25 588 782 — gestion A – compte 116. réserve pour renouvellement des immobilisations.....8 709 850 34 298 632

Art. 3

Le directeur et l'agent-comptable du Service Médical Interentreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'avocation de la présente délibération.

HASSAN MOHAMED KAMIL